

Lettre circulaire de la COI n° 3013
(Disponible en anglais, espagnol, français et russe)

IOC/VH/JB/AC/
22 novembre 2024

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI
(États membres de la COI)

cc : Délégués permanents et missions d'observation des États membres de la COI auprès
de l'UNESCO
Commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI
Président et Vice-Présidents de la COI
Bureaux des principaux organes subsidiaires de la COI

**Objet : Appel à manifestations d'intérêt pour accueillir la Conférence de la Décennie
de l'Océan 2027**

Comme le prévoit le [Plan de mise en œuvre](#) de la Décennie de l'Océan, une conférence mondiale multipartite en présentiel est organisée tous les trois ans afin de réunir la communauté de la Décennie de l'Océan pour étudier et fixer des priorités concernant les travaux futurs de la Décennie. La Conférence de lancement de 2021, accueillie en ligne par l'Allemagne en raison de la pandémie de COVID-19, a été suivie par l'édition 2024 de la Conférence de la Décennie de l'Océan, qui s'est tenue à Barcelone en avril 2024, accueillie par le Royaume d'Espagne et conjointement organisée par la COI en partenariat avec le gouvernement de Catalogne et la municipalité de Barcelone, par l'intermédiaire de la fondation *Barcelona Capital Náutica* et du comité national espagnol pour la Décennie de l'Océan, placé sous la conduite du Ministère espagnol de la science, de l'innovation et des universités par le biais du Conseil espagnol de la recherche (CSIC). La Conférence a rassemblé plus de 2 600 participants de 124 pays et a permis de considérablement accroître la visibilité de la Décennie de l'Océan et de ses réalisations au cours des trois premières années de mise en œuvre. Les résultats de la Conférence, consignés dans la [Déclaration de Barcelone](#) et dans le [rapport de synthèse du processus Vision 2030](#), orienteront les priorités de la Décennie de l'Océan dans les années à venir.

Fort du succès et des résultats de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2024, le Secrétariat de la COI appelle à présent les États membres à manifester leur intérêt par écrit pour accueillir l'édition 2027 de la Conférence de la Décennie de l'Océan. La Conférence de la Décennie de l'Océan 2027 permettra d'exposer et de suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des priorités de la *Déclaration de Barcelone*, d'affiner les priorités de la Décennie pour le reste de sa mise en œuvre, ainsi que de faciliter les discussions et la mise en place de partenariats afin de bâtir l'héritage de la Décennie de l'Océan pour l'après-2030.

Chairperson

Yutaka MICHIDA, Prof.
Special Presidential Envoy
for UN Ocean Decade
The University of Tokyo (Atmosphere
and Ocean Research Institute)
Kashiwanoha 5-1-5
2778564 Kashiwa
JAPAN

Vice-Chairpersons

Dr Marie-Alexandrine SICRE
Directrice de Recherche
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS)
3 rue Michel Ange
75016 Paris
FRANCE

Dr Nikolay VALCHEV
Director
Institute of Oceanology
Bulgarian Academy of Sciences
40 Parvi May Str.
9000 Varna
BULGARIA

Mr Juan Camilo FORERO HAUZEUR
Executive Secretary
Colombian Ocean Commission (COO)
Avenida Ciudad de Cali No. 51 – 66
Edificio WBC, Oficina 306
111071 Bogotá, D.C.
COLOMBIA

Prof. Amr Zakaria HAMOUDA
President
National Institute of
Oceanography and Fisheries (NIOF)
Qaitbay, Al-Anfوشي
Alexandria
EGYPT

Executive Secretary

Mr Vidar HELGESEN
Intergovernmental Oceanographic
Commission — UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Les manifestations d'intérêt des États membres doivent être soumises sous la forme d'un document de cinq pages maximum et fournir des informations préliminaires sur les points suivants :

- (i) intérêt stratégique d'accueillir la Conférence de la Décennie de l'Océan 2027, notamment en ce qui concerne l'adéquation avec les priorités nationales et régionales ;
- (ii) approche globale de la conception et de l'élaboration de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2027 pour faire en sorte que les objectifs de la Conférence soient atteints ;
- (iii) expérience de l'organisation et de la tenue de manifestations similaires, notamment pour les Nations Unies ;
- (iv) aperçu de l'approche envisagée pour assurer une forte diversité géographique, culturelle, de genre et générationnelle, ainsi qu'une diversité en termes de représentation de l'ensemble des secteurs de la société ;
- (v) informations de base concernant les voyages et la logistique, y compris le lieu proposé pour la tenue de la Conférence et la disponibilité d'installations appropriées pour accueillir jusqu'à 2 000 participants ;
- (vi) première indication du soutien financier et logistique qui serait fourni dans le cadre de l'offre d'accueil de la Conférence ;
- (vii) première indication du soutien du Gouvernement concernant l'accueil de la Conférence, ainsi que du rôle du Comité national pour la décennie dans la planification de la Conférence (le cas échéant) ;
- (viii) toute autre question pertinente.

Les manifestations d'intérêt conjointes pour lesquelles deux ou plusieurs États membres mettent en commun leurs ressources sont également bienvenues, notamment si cette démarche peut permettre d'organiser la Conférence dans un PMA ou un PEID disposant peut-être des capacités, mais pas de toutes les ressources nécessaires, pour accueillir cette rencontre.

Les manifestations d'intérêt seront examinées par le Secrétaire exécutif de la COI en consultation avec le Président et les membres du Bureau de la COI. Les résultats de cet examen devraient être connus en février 2025, à la suite de quoi le Secrétaire exécutif de la COI demandera à une liste restreinte d'États membres de lui soumettre une proposition complète pour l'accueil de la Conférence, qui devra comprendre : (i) un budget et un plan de ressources détaillés ; (ii) un protocole de sécurité et d'urgence ; (iii) un engagement écrit de soutien de la part du gouvernement du pays d'accueil et d'autres partenaires clés ; (iv) un descriptif détaillé du lieu proposé, y compris en ce qui concerne l'organisation des déplacements et de la logistique ; (v) une stratégie en matière d'inclusion et de diversité (par exemple, aide financière, subventions ou autres mécanismes visant à soutenir la participation de groupes sous-représentés) ; (vi) un plan logistique (portant notamment sur la facilitation de l'obtention des visas, les dispositions en matière de transports, la coordination des manifestations parallèles, des expositions et des programmes culturels) ; (vii) l'identification des partenaires et institutions locaux impliqués dans l'organisation de la Conférence ; (viii) des plans de mobilisation de services d'appui technique et logistique pour aider à la planification et au bon déroulement de la Conférence ; (ix) un plan de communication et de sensibilisation ; (x) toute autre information pertinente.

La décision finale concernant le pays hôte sera prise par le Secrétaire exécutif de la COI en consultation avec le Président et les membres du Bureau de la COI, à partir d'une évaluation des propositions détaillées. Il est prévu d'annoncer le pays hôte sélectionné lors de la 33^e session de l'Assemblée de la COI en juin 2025.

Un accord avec le pays hôte sera établi avec l'hôte choisi pour accueillir la Conférence afin de formaliser les détails de l'événement ainsi que de définir les rôles et les responsabilités du pays hôte et du Secrétariat de la COI dans l'organisation et la tenue de cette manifestation.

De plus amples détails sur les conditions d'accueil de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2027 figurent en annexe.

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées au Secrétaire exécutif de la COI avant le 5 janvier 2025, avec copie à j.barbiere@unesco.org et a.clausen@unesco.org.

[signature]

Vidar Helgesen
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : 1/ Liste indicative des conditions pour l'accueil de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2027

ANNEXE

1/ Liste indicative des conditions pour l'accueil de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2027

Introduction

Les conditions ci-après devraient guider les États membres dans l'élaboration de leur proposition pour l'accueil de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2027. La Conférence se déroulera en présentiel et accueillera environ 2 000 participants, avec la possibilité d'une participation hybride ou d'une retransmission en ligne en direct. Elle comportera une série de séances plénières interactives et devrait ménager du temps pour l'organisation de manifestations parallèles ainsi que d'activités culturelles et de mise en réseau. La Conférence pourrait avoir lieu à la suite d'un autre grand rassemblement sur les océans organisé à la même période afin de limiter les déplacements. Les organisateurs de la Conférence pourraient également proposer des événements spéciaux qui se tiendraient à la veille ou au lendemain de la Conférence principale.

Critères pour la manifestation d'intérêt

1. Soutien politique, financier et logistique

- (a) Approbation écrite du gouvernement national ainsi que des autorités et partenaires concernés qui jouent un rôle clé dans le processus d'organisation.
- (b) Engagement à mobiliser des partenaires internationaux, régionaux et locaux de haut niveau et à susciter l'intérêt pour l'événement.
- (c) Intention clairement exprimée par l'hôte de fournir un appui politique et logistique à l'événement, y compris en matière de transports, de facilitation des visas, de protocoles de sécurité et de plans d'urgence pour divers scénarios (catastrophe naturelle, urgence sanitaire, instabilité politique, etc.).
- (d) Engagement à faciliter un accès équitable pour tous les États membres, en particulier les PEID, les PMA et les groupes sous-représentés tels que les jeunes spécialistes des océans, en fournissant des subventions ou d'autres aides financières aux participants afin d'assurer une participation inclusive.
- (e) Proposition de budget clairement établie et plan ajustable en fonction de l'évolution des besoins, tels que des besoins logistiques supplémentaires.
- (f) Stratégie de collecte de fonds et de parrainage pour financer les coûts supplémentaires qui pourraient apparaître lors de la planification de la Conférence.
- (g) Disponibilité de ressources financières (par exemple, combinaison d'aides publiques, de parrainages et de partenariats avec des organisations internationales ou des entités privées) pour couvrir les coûts directs, et possibilité de contributions en nature (lieu, restauration collective, ressources humaines, aide aux déplacements, hébergement, etc.).
- (h) Engagement à faire appel à une équipe de gestion événementielle expérimentée pour coordonner la logistique, y compris un système d'inscription rigoureux pour la participation en présentiel.
- (i) Institutions ou organismes locaux possédant une expérience de l'accueil de conférences internationales de grande envergure, et comité d'organisation faisant preuve d'une solide compréhension de la gestion des conférences des Nations Unies.

- (j) Expérience démontrée de la mise en œuvre de mesures et protocoles de sécurité pour des événements internationaux.
- (k) Capacité à gérer la logistique de grands événements, y compris l'organisation de manifestations parallèles, d'expositions et de programmes culturels.
- (l) Équipe dédiée à la communication, à la sensibilisation et à la mobilisation, disponible en interne ou recrutée.

2. Engagement de la ville et du pays d'accueil en faveur du développement durable

- (a) Engagement avéré de la ville ou du pays d'accueil en faveur d'initiatives pour un océan durable.
- (b) Liens étroits avec la recherche scientifique marine mondiale (par exemple, des partenariats avec des universités locales, des centres de recherche, etc.).
- (c) Participation antérieure à des initiatives internationales en faveur de l'environnement, en particulier en matière de durabilité de l'océan ou d'action climatique.
- (d) Présence d'une forte expertise en sciences de la mer, en océanographie ou en durabilité environnementale dans les régions locales.
- (e) Possibilité d'organiser l'événement de manière durable (par exemple, événement neutre en carbone, politiques de réduction des déchets, options de transport respectueuses de l'environnement, etc.) grâce à des partenariats avec des organismes axés sur la durabilité.
- (f) Engagement à promouvoir la durabilité de l'océan dans la région et à mettre en lumière les efforts locaux.

3. Lieu et infrastructures

- (a) Disponibilité d'un grand centre de conférence moderne doté d'installations adéquates pour accueillir au moins 2 000 participants (wi-fi, bornes de recharge, salles de réunion, salles plénières, espaces d'exposition, espaces de travail pour le personnel, zone réservée aux médias, salles pour les discussions bilatérales/multilatérales et les entretiens de haut niveau, etc.).
- (b) Infrastructures techniques permettant un format de participation hybride (par exemple, installations de diffusion en continu).
- (c) Proximité d'aéroports internationaux et de transports publics.
- (d) Nombre suffisant de chambres d'hôtel et capacités d'hébergement adéquates à proximité du lieu de la conférence.
- (e) Accessibilité et inclusion pour tous les participants (par exemple, accès pour les personnes en situation de handicap, services multilingues, salles d'allaitement, salles de prière et soins médicaux sur place).
- (f) Engagement en faveur de pratiques durables sur le lieu de la conférence, notamment en matière d'efficacité énergétique, de réduction des déchets et d'opérations respectueuses de l'environnement.
- (g) Services de restauration collective disponibles en interne ou en externe.